

**PROVINCE DE QUÉBEC**39<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 2 JUIN 2010

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 2 juin 2010*

Aujourd'hui, à dix-sept heures treize minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 58 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines
- n<sup>o</sup> 101 Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres lois instituant des régimes de retraite du secteur public

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.